

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 01 2021 à huis clos
17h30 CENTRE CULTUREL DE JUJURIEUX

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Pierre BELY, excusé, Marc CHAVENT, Séverine PETIT, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Laure MARTIN, Joseph CARTIGNY, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Thierry COQUILLE, suppléant de Frédérique MOLLIE, excusée, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Jean-Marc JEANDEMANGE, Léontina GARNIER, Sylvie EL KHOUTABI, Mathieu ROMANIN, Denis VIAL, Xavier BENSSOUSSEN, Fabienne CHARMETANT, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Gérard PUPUNAT, suppléant de Jean-Michel BOULME, excusé, Dominique GABASIO.

Etaient excusés :

Pierre BELY, Frédérique MOLLIE, Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Jean-Michel BOULME, Daniel MARTIN-FERRER.

Etaient absents : Geneviève GOYFFON, Gilles MAJORCZYK, Eliane CEYZERIAT.

Trois pouvoirs :

Wanda CANALE ayant donné pouvoir à Fabienne CHARMETANT.

Dominique BOUCHON ayant donné pouvoir à Aimée BADIER.

Daniel MARTIN-FERRER ayant donné pouvoir à Dominique GABASIO.

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37, présents 31, titulaires 28, suppléants 3, votants : 34

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE

Ordre du jour :

1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.
 2. Présentation de la saison touristique 2020 et perspectives pour 2021. Présentation d'Anne Sophie SECONDIE, directrice du GIP Loisirs, culture et tourisme.
- Adhésion au groupement d'intérêt public : projet

3. Institution et vie politique

- Modification du nombre de Vice-présidences.
- Election d'un 7^{ème} Vice-président.
- Débat sur l'opportunité de se doter d'un pacte de gouvernance.
- Motion sur la suppression de classe à Cerdon.
- Signature du marché « repas ».
- Elections des représentants à l'Agence France Locale.

4. Finances :

- Attributions de compensation 2021,
- Clôture du Budget Hébergement Touristique.

5. Habitat :

- Prolongation de l'OPAH et bilan du dispositif en cours.

6. Economie :

- Renouvellement de la convention avec le Département d'aide à l'immobilier d'entreprise.
- Mise à jour du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.

7. Environnement

- Résiliation de la convention SATAA et projet d'organisation du SPANC.

8. Ressources humaines :

- Modification du tableau des emplois.

9. Points d'information et questions diverses.

- Présentation du Projet de territoire par Frédéric MONGHAL,

<p style="text-align: center;">I. <u>RAPPEL DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS</u></p>
--

Décisions du Président

D_2021_01/03/04 : Virement de crédits depuis le Chapitre 022 - Dépenses imprévues

D_2021_02 : Avenant n°1, modifiant la régie d'avances et de recettes « Tourisme - Patrimoine ».

D_2021_05 : Choix des prestataires pour le marché à procédure adaptée portant sur « l'acquisition, la livraison et la pose de mobilier, l'acquisition et la livraison de jeux pour enfants pour le pôle petite enfance à Saint-Jean-Le-Vieux ».

Délibération du Bureau communautaire

BUREAU_2021_01 : convention tripartite pour le suivi de l'Édicnème Criard.

VALIDATION DES STATUTS DU GIP AIN CERDON

Intervention de Christian BATAILLY pour introduire le GIP : Groupement d'intérêt Public.

Au vu des enjeux touristiques et culturels à venir pour le territoire de la Vallée de l'Ain et le Pays de Cerdon, les collectivités partenaires ont pour volonté de renforcer leur collaboration dans un cadre unique de gouvernance.

Afin que les décisions soient concertées et déterminantes pour la poursuite des projets de tout plan (création et développements de nouveaux sites, promotion, animation, communication...), le principe d'un GIP a été retenu par les acteurs locaux rassemblés dans un COPIL :

- *Conseil Départemental de l'Ain*
- *Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon*
- *Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'équipement de l'Île Chambod.*
- *AINTOURISME*

La clé de voûte de ce projet est confiée à sa directrice, Anne Sophie SECONDI, qui nous présente l'organisation de ce GIP défini par une convention constitutive qui intègre également les représentants des diverses collectivités constituant le socle commun.

C'est donc une démarche importante qui aura aussi pour vertu de porter la politique touristique déterminée dans notre Schéma de Développement Touristique, lui-même partie prenante du projet de territoire que va nous commenter F. MONGHAL.

Dans un 2° temps, Anne Sophie et notre équipe touristique nous présenteront le Plan d'actions 2021.

Le Président prend ensuite la parole :

Pour résumer le tourisme aujourd'hui rapporte 13 millions d'euros sur le territoire, ce n'est pas rien.

Le GIP permettra de développer le tourisme dans le cadre d'un partenariat entre le Département propriétaire du patrimoine et des prestataires privés de la CCRAPC.

Anne Sophie SECONDI s'est présentée : sa spécialité la communication les médias et le digital. Elle a découvert le monde du tourisme au cours de son parcours professionnel et en particulier sur Valmorel.

Les statuts du GIP ne sont pas encore totalement finalisés ils seront présentés lors du prochain Conseil communautaire.

PRESENTATION DU BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2020 ET DES PROJETS 2021

Cf. documents joints présentés par Anne Sophie SECONDI.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES

Lors du conseil communautaire d'installation du 16 juillet 2020, les conseillers communautaires avaient fixé le nombre de vice-présidences à 6, Le Président propose que soit ajouté une Vice-présidence supplémentaire.

La question de la position de Pont d'Ain dans notre Communauté de communes avait été posée à l'automne.

Le dialogue s'est établi entre les élus de Pont d'Ain et les Vice-présidents de la communauté de communes.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

ELECTION D'UN 7EME VICE-PRESIDENT

Il convient d'élire le(la) 7ème Vice-président (e) au scrutin secret uninominal à 3 tours.

Ce vice-président serait en charge :

- De la voirie, les travaux et en particulier pour ce mandat de revoir les voiries d'intérêt communautaire
- Des bâtiments, les mises à disposition, la sécurité, l'entretien et les relations avec les entreprises extérieures
- La sécurité au travail (formations, marchés publics)

Il sera membre au titre de sa vice-présidence de l'association syndicale de la ZAC écosphère innovation.

Thierry DUPUIS donne la parole à Jean-Marc JEANDEMANGE, pour qu'il présente son parcours et sa candidature. Un chantier important est à venir : celui de redéfinir l'intérêt communautaire.

Il n'y a pas d'autres candidats. Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Jean-Marc JEANDEMANGE, conseiller communautaire, est élu 7^{me} Vice-président.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSE

Monsieur Marc CHAVENT, intervient sur la suppression d'une classe à Cerdon.

Le Président Thierry DUPUIS intervient dans son sens en indiquant que dans le contexte ce n'est pas le moment de fermer des classes.

Motion contre la suppression de classe à Cerdon adressée à Madame la Préfète du Département de l'Ain et à Madame la directrice académique de l'Education Nationale de l'Ain

Les services de l'Education Nationale ont informé Monsieur le Maire de Cerdon de la fermeture, à la rentrée prochaine, de la troisième classe de l'école primaire,

Nous considérons que la fermeture de ces classes provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants dans de bonnes conditions et contribuerait à accroître les inégalités sociales au sein du territoire,

Nous assistons dans plusieurs communes, de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, à un accroissement important du nombre de familles en difficulté, du fait notamment de la crise de la Covid 19,

Un certain climat de violence règne actuellement dans l'une des classes de l'école primaire à Cerdon et compte tenu de la réaction très tardive des services de l'éducation nationale et des conséquences importantes en termes de baisse des effectifs, nous avons assisté à la déscolarisation de nombreux enfants,

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les petites communes et la communauté de communes ont fournis de gros efforts pour accueillir les enfants en matière de bâtiments scolaires et d'accueil périscolaire, et ont beaucoup investi.

Enfin, compte tenu des projets de développement, comme la cuivrierie, les soieries, en cours et une évolution démographique importante sur notre territoire depuis plusieurs années, une hausse des effectifs de ces écoles à court terme est tout à fait prévisible,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1er : souhaite apporter son soutien aux équipes enseignantes, aux parents d'élèves et aux élus de la commune de Cerdon et de l'ensemble des communes de notre territoire. Par anticipation pour l'avenir du territoire, alors que plusieurs écoles doivent faire l'objet d'agrandissements, il semble incongru de fermer cette classe.

- Article 2 : refuse la prise en compte de cette seule logique comptable à court terme et s'oppose formellement à la suppression de cette classe à la rentrée,

- Article 3 : demande donc aux services de l'Education nationale de surseoir à cette décision de fermeture.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

SIGNATURE DU MARCHÉ REPAS

La consultation a porté sur la fourniture, le transport et la livraison de repas en liaison froide ou chaude ainsi que les goûters, pour les multi-accueils et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunaux ainsi que le portage des repas à domicile en liaison chaude.

Le marché a été découpé en 4 lots.

- lot 1 : Portage des repas à domicile en liaison chaude.
- lot 2 : Multi-accueils « les P'tits Loups à PONT D'AIN », « Fa'bulette à PONCIN » et « Frimousse à SAINT JEAN LE VIEUX » en liaison froide.
- lot 3 : ALSH à JUJURIEUX en liaison chaude.
- lot 4 : ALSH à PONT D'AIN en liaison froide.

Les lots 1 et 3 ont été infructueux.

Lors de la CAO de lundi 18 janvier, l'analyse des offres pour les lots 2 et 4 ont été présentées.

Au vu des résultats, il convient de signer le marché avec les prestataires retenus :
Pour le lot 2, il s'agit de API Premiers pas situé à Corbas (69), seul candidat à avoir remis une offre dématérialisée.

Pour le lot 4, il s'agit de RPC situé à Manziat (01), seul candidat à avoir remis une offre dématérialisée.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y afférents.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

Pour les lots 1 et 3, il s'agit de liaison chaude. Le Château de Valence avec lequel nous avons travaillé jusqu'à présent n'a pas voulu répondre compte-tenu des risques encourus si les températures ne sont pas maintenues, et c'est le cas. Des prises de température des plateaux ont été effectuées.

Un marché va être relancé pour le lot 1 en modifiant le cahier des charges pour une liaison froide.

Pour le lot 3 on pourra passer une convention avec le Château de Valence s'il est d'accord pour continuer en liaison chaude. Si l'on devait modifier le cahier des charges, il faudrait repasser un marché.

DEBAT SUR L'OPPORTUNITE DE SE DOTER D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

En ce début de mandat, chaque assemblée délibérante doit obligatoirement organiser un débat et prendre une délibération sur l'opportunité ou non d'élaborer un pacte de gouvernance.

Notre communauté de communes est peu concernée par ce dispositif puisque tous les maires, sauf un, sont membres du bureau et dans son règlement intérieur la communauté de communes a mis en place une conférence des Maires qui devra se réunir deux fois par an. Cette conférence des maires se réunira en même temps que le bureau associant ainsi Madame la Maire de Boyeux Saint Jérôme.

➤ *Délibération du conseil communautaire à l'unanimité qui a décidé de ne pas élaborer de pacte de gouvernance. Il est entendu qu'en toute évidence, les pactes de gouvernance ont toute leur utilité au sein des très grosses collectivités.*

ELECTION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE FRANCE LOCALE

À la suite des dernières élections municipales, il convient de désigner les représentants de la CCRAPC à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Il conviendra de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur David MUGNIER a été désigné représentant titulaire et Monsieur Mathieu ROMANIN a été désigné représentant suppléant.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

FINANCES

CLÔTURE BUDGET ANNEXE HEBERGEEMNT TOURISTIQUE

Le camping de la Vallée de l'Ain sur la commune de Poncin a été vendu le 1^{er} juin 2018, depuis cette date l'activité unique du Budget annexe Hébergement Touristique consiste à encaisser les versements trimestriels liés au remboursement de la part différée de la vente soit 5 000€ par an.

Le camping a été vendu 228 000€ dont 188 000€ payés comptant et 40 000€ en paiement différé à rembourser en 32 échéances trimestrielles de 1 250€ chacune. Il est proposé de clôturer ce budget au 31/12/2020 et de reprendre les résultats sur le budget principal ainsi que la suite de l'encaissement du remboursement du solde de la vente du camping.

Les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2020 sont :

- En section d'investissement : + 63 706.30€
 - En section de fonctionnement : - 59 120.31€
- Soit un excédent global de 4 585.99€

Ce budget annexe ne concerne que le camping de Poncin.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

Afin de faciliter les prévisions budgétaires tant pour les communes membres que pour la CCRAPC, il a été décidé de calculer les attributions de compensations annuelles en appliquant les montants du FPIC et des travaux ACI de N-1, ceci permettra de déterminer dès le début d'exercice le montant attendu.

Pour 2021, le montant de l'AC correspond à celui de 2020 (hors tvx ACI) auquel est déduit le coût des travaux ACI pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020. (le coût des tvx du 1^{er} semestre a été appliqué sur l'AC 2020)

Pour 2022 nous appliquerons le FPIC 2021 et le coût des travaux ACI de 2021 et appliquerons ensuite ce principe chaque année.

Les AC seront dorénavant versées mensuellement.

Détail calcul des AC 2021

	AC 2020	Intervention ACI Récup coûts	AC 2021
Boyeux St Jérôme	777		777
Cerdon	16 457		16 457
Challes la Montagne	1 171		1 171
Jujurieux	136 937	700	136 237
Labalme sur Cerdon	3 567		3 567
Mérignat	- 173		- 173
Neuville sur Ain	214 119		214 119
Poncin	371 840	5 450	366 390
Pont d'Ain	414 184		414 184
Priay	102 137		102 137
Saint Alban	17 274	200	17 074
St Jean le Vieux	205 679	800	204 879
Serrières sur Ain	24 422	850	23 572
Varambon	30 255	500	29 755
Total Cnes membres	1 538 646	8 500	1 530 146

➤ *Suite à donner : Délibération du conseil communautaire*

HABITAT

PROJET DE PROLONGATION DE L'OPAH

L'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), est initialement prévue du 8 juin 2018 pour une durée de 3 ans, par convention, entre l'Etat-Anah et le Département en tant que financeurs, la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage et financeur et l'association SOLIHA en tant qu'animateur.

Comme le prévoit l'article 11 de ladite convention, la Communauté de communes peut demander une prorogation de l'opération pour une durée d'une année supplémentaire, par voie d'avenant, en fonction des résultats de cette OPAH et des perspectives dégagées au cours de la dernière année.

Au vu de la dynamique, une demande de prorogation de 2 années pourrait être demandée, au lieu d'une.

Il conviendra, en cas de validation, de prévoir une enveloppe supplémentaire et de signer un avenant.

Il avait été prévu de faire une réunion à l'automne et compte tenu du contexte cela n'a pas été possible. Il est proposé d'en programmer un en mars.

Cette OPAH est une réussite.

Il faudra se positionner sur les conditions d'attribution pour les propriétaires occupants. Les conditions seront inchangées.

Il est prévu d'ouvrir une OPAH -RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain) pour les communes de Poncin et Pont d'Ain dans le cadre de l'Opération « Petites Villes de Demain ».

➤ *Délibérations du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

ECONOMIE

RENOUVELLEMENT ET EVOLUTION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Depuis 2018, un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise a été créé par la communauté de communes, par délibération, puis délégué au Département.

Il convient de renouveler et mettre à jour ce dispositif.

En effet, le Département propose une évolution du dispositif préciser en rouge ci-dessous.

	2021 - 2023
Enveloppe budgétaire du Département	2 M€ par an Sauf 2021 : + 1,3 M€ du plan de relance
Type d'entreprises aidées	PME Entreprise de taille intermédiaire Grande entreprise 2 dossiers / an / EPCI
Secteurs d'activité	6 filières d'excellence du Département <ul style="list-style-type: none"> • Bois et ameublement, • Plasturgie et matériaux composites, • Métaux, mécanique et métallurgie, • Aéronautique, frigorifique et thermique, • Equipement électriques électroniques automatismes, • Industrie agroalimentaire. + 2 nouvelles filières stratégiques départementales <ul style="list-style-type: none"> • Médicale/paramédicale • Transition énergétique/technologies innovantes (ex filière locale CCRAPC)
Plancher de travaux	150 000 € HT de travaux (200 000 € HT avant)
Dépenses éligibles	Travaux à 100 % + acquisition immobilière plafonnée à 100 % des travaux éligibles Plus d'aide à l'achat de foncier
Taux d'aide	PME : 15 % de 500 000 €HT

	ETI - GE : 10 % de 750 000 € HT + lot « Bois local » 30 % dans la limite de 250 000 € HT
Montant de l'aide	22500 € à 112 500 € * (*si bonus bois local)

Pour mémoire, les entreprises déjà aidées :

2019 : SCI des Champagnes/Société STYLMONDE à Priay 75 000 euro

2020 : 276 300 € de subvention

- CUMA de Mérignat et CUMA de Cerdon : construction d'un bâtiment à Poncin pour une chaîne d'embouteillage commune aux adhérents des 2 CUMA : 75 000 €,
- Société STIB à Neuville sur Ain : agrandissement des bâtiments de l'entreprise suite au développement de son activité : 75 000 €
- BELMECA : construction d'un nouveau bâtiment à Neuville sur Ain : 64 500 €
- FRANCK ELEC : construction d'un nouveau bâtiment à St Jean le vieux : 61 800 €

➤ *Délibérations du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA DELEGATION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Il est proposé aussi de renouveler la convention avec le Département de l'Ain, pour la délégation de cette aide à l'immobilier d'entreprise.

Par cette délégation, le Département se charge de l'instruction des demandes d'aide et du versement de la subvention.

➤ *Délibérations du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

SPANC

PROJET D'ORGANISATION DU SPANC ET RESILIATION DE LA CONVENTION AVEC LE SATAA

Suite à de nombreux échanges au sujet du SPANC entre la CCRAPC, le SIABVA et les services de la Préfecture de l'Ain courant 2020, le SIABVA va engager une procédure de dissolution au cours du 1^{er} trimestre 2021. La CCRAPC prévoit d'internaliser la réalisation des contrôles SPANC en recrutant (par voie de mutation) la technicienne du SIABVA à hauteur de 80% d'un temps plein. Cette dernière réalisera les diagnostics Vente, les

contrôles conception / réalisation pour les nouvelles installations dans le cadre du neuf et des réhabilitations, ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement.

La CCRAPC interviendra également en prestation de service pour le compte des 27 communes actuellement membres du SIABVA (situées sur le territoire de la CC Plaine de l'Ain, qui n'a pas pris la compétence SPANC). Des conventions seront établies avec les communes en temps utile.

Par conséquent, il convient de résilier les conventions avec le SATAA qui réalise pour le compte de la CCRAPC les contrôles Vente, Neuf et Réhabilitation. Un préavis de 3 mois doit être respecté avant le terme de la date anniversaire des deux conventions, à savoir le 6 juin et le 30 juin.

- *Délibérations du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Modification du tableau des emplois Service SPANC :

Dans le cadre du projet de reprise par la CCRAPC de la réalisation des contrôles SPANC il convient de créer un emploi pour le recrutement par voie de mutation de la technicienne du SIABVA.

Le poste sera créé pour 35H et ouvert pour 80% soit 28H

Cet emploi devra s'équilibrer avec les recettes des 27 communes de la plaine de l'Ain auxquelles nous allons proposer une prestation de service et avec les 14 communes de la Communauté de Communes.

- *Délibérations du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

Le Président,
Thierry DUPUIS

